

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Evires, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Joël DUPERTHUY

Présents :

M. J. DUPERTHUY, Mme C.GURLIAT, M. D.DUPONT, Mme M-H FOSSATI ROYON, Mme C. ANDREOLI, M. J-P DEMOLIS, Mme P. BELLEVIN-MUGNIER, Mme M-C BRUSSOZ, M. N. MARTIN, M. C. VEDOVINI

Absents: M. J-M CARRIER, M. J-B BONGOAT, Mme C. DUPENLOUP, Mme D. FLORENCE, Mme M-P SÉLLECCHIA

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARTIN

Public : 0

1. Approbation du Compte-rendu de la séance publique du 13 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2016 est approuvé sans observation.

2. Acquisition d'une parcelle Chemin de Grange Neuve.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération 2014-07-11 du 30 juillet 2014, a donné son accord pour l'acquisition d'une partie de l'emplacement réservé n°19 situé le long du Chemin de Grange Neuve pour permettre l'élargissement de la plateforme de la voie à 5 mètres.

Suite au document d'arpentage n° 120-000-F5-0963-DA établi par SCP Nachon Bernard, Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle F 1427 (ex F 963p) d'une surface de 55m² appartenant à M. LECART Nicolas et Mme CESTE Magali au prix de 15.24€ le m².

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** l'acquisition de la parcelle F 1427 (ex F 963p) concerné par l'emplacement réservé n°19 d'une surface de 55m² au prix de 15,24 € le m², soit 838.20€
- **Décide** que les frais et accessoires seront à la charge de la Commune.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

3. Echange de parcelles Route des Favières et route de chez Piou

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à un plan de division et de bornage de la propriété de Messieurs ANTHOINE Mathieu et Romain, il est nécessaire de procéder à la régularisation de l'emprise de la voie communale route des Favières par l'acquisition de la parcelle A 1655 (ex988p) d'une surface de 40m² et la vente de la parcelle A 1656 appartenant à la commune, située le long de la route de chez Piou d'une surface de 13m².

Ces deux cessions seraient concrétisées dans le cadre d'un échange avec soulte entre les deux parties.

Le Conseil Municipal par délibération du 4 mai 2001 avait fixé un prix de 15.24€ / m² pour l'acquisition de surface nécessaires à l'amélioration de la voirie communale.

La Commune céderait la parcelle A 1656 d'une surface de 13m² au prix de 198.12 € et Mrs Antoine Mathieu et Romain vendraient en échange à la commune la parcelle A 1655 d'une surface de 40m² au prix de 609.60€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'échange avec soulte au prix de 15.24€ le m² entre la commune et Mrs Anthoine Mathieu et Romain, dans les termes définis ci-dessus
- **Décide** que les frais et accessoires seront à la charge de la Commune.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget
- **Donne pouvoir** à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

4. Chemin de Charion : acquisition de parcelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'approbation du déclassement partiel du chemin de Charion lors de la séance du 1^{er} octobre 2015 (délibération 2015-56).

Afin de régulariser le chemin de Charion, il avait alors été décidé lors de cette même séance

- De rétrocéder sur la base de 7 € le m² à M. et Mme BOREL Alain une partie de cette voie déclassée pour une surface de 43ca (partie verte du plan), et à M. GREN Fabien et Mme CABARET Maïté une partie de cette voie déclassée pour une surface de 66ca (partie orange du plan).
- D'acquérir une partie de la parcelle de Mme LECLERE Marie-France (F 1209p – partie bleue du plan) représentant l'implantation du chemin de Charion pour une surface de 2a 88ca sur la base de de 7 € le m²,

Or, Monsieur le Maire explique qu'il est également nécessaire d'acquérir les parcelles F 733 et F 734 d'une surface respective de 46m² et 10m² appartenant à M. Gren Fabien et Mme Cabaret Maïté au prix de 7€ le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** l'acquisition des parcelles F 733 de 46m² et F 734 de 10m² au prix de 7€ /m², soit une somme de 392€.
- **Dit** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune d'Evires,
- **Donne** tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir les formalités et signer les documents nécessaires à cette transaction.

5. Chemin rural de Jouvenet

Madame Gurliat explique au Conseil Municipal qu'un emplacement réservé n°11 situé le long du chemin rural de Charny (Jouvenet) a été prévu au PLU pour son élargissement.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe, pour l'acquisition des surfaces nécessaires à son élargissement.

6. Coupes de bois pour 2014

Monsieur Jean-Pierre DEMOLIS informe le Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2017 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017, à savoir la coupe de la parcelle 03 d'un volume estimé à 50m³.

21h00, M. Jean-Michel CARRIER, adjoint, arrive et prend part aux débats du Conseil Municipal.

7. Mise à disposition de personnel communal auprès de la Commune de Thorens-Glières

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans son article 61, prévoit que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, après avis de la commission administrative paritaire, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil dont la durée ne peut excéder trois ans. La mise à disposition est prononcée par arrêté de la collectivité.

La Mairie de Thorens-Glières, requiert pour le fonctionnement de son service Urbanisme, l'intervention de personnel administratif, afin de palier au départ de l'agent de ce service.

Le Conseil Municipal, considérant les termes de la convention proposée, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'approuver la mise à disposition d'un agent de la Commune d'Evires au profit de la Mairie de Thorens-Glières pour une durée de deux mois renouvelable. Il est précisé que la Mairie de Thorens-Glières remboursera à la collectivité la rémunération de l'agent mis à disposition, ainsi que des contributions afférentes.
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe, celle-ci donnant lieu à un arrêté individuel de mise à disposition.

8. Convention de renouvellement de l'adhésion au service Médecine de Prévention du CDG74.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la convention de renouvellement de l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de gestion pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2018, sauf résiliation expresse de notre part.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de renouvellement.

9. Décisions du Maire

- Modification de câble de l'armoire restaurant scolaire : VIBERT Services Electrics de Saint Félix pour un montant de 505.96€ TTC
- Fourniture et pose de Tablette de bardage pré laqué : BRUSSOZ Charpente Couverture d'Evires pour un montant de 1 689.60€ TTC

10. Rapport des Commission

Commission Urbanisme :

Dossiers d'Urbanisme délivrés

- o Déclarations préalables
 - M. CLERC Louis – 102 chemin des Beules – pour l'extension d'une construction existante et isolation de la toiture
 - M. Bernard VINDRET - 74 chemin de Grange Neuve – pour la construction d'une véranda
 - M. Eric SELLECCHIA – 31 route des Grangettes – pour la pose d'une fenêtre de toit.
- o Permis de construire
 - M. Patrice CONTAT – Chemin de Liselet – réhabilitation d'une ancienne ferme
 - M. WIESE et Mlle RIGOT – route de chez Marmiton - Construction d'une maison individuelle

Madame Catherine GURLIAT fait un rapport sur la première réunion de travail pour la révision du PLU.

- Constituer une commission PLU
- Prochaine réunion le 12 septembre à 19h00

Commission Scolaire :

- Lancement des inscriptions des TAP pour la rentrée scolaire 2016-2017 : les dossiers doivent être déposés au plus tard le 13 juillet en Mairie. Une nouvelle formule sans souhaits est proposée.

Commission route :

- Projet de réfection du Chemin de chez Gros Jean : en attente

- Accès garderie périscolaire et hangar communal : un devis pour l'enrobé a été présenté – sous réserve du budget disponible.

Commission Bâtiments

- Etat d'avancement sur les travaux d'aménagement du sous-sol du groupe scolaire. Les travaux sont presque terminés, reste le carrelage et les faïences à poser.
La réception des travaux sera fixée après la réalisation des derniers travaux.
- Changement de 4 vitrages des classes du Groupe Scolaire : L'expert est passé le 17 juin et une solution a été retenue pour permettre l'installation des nouvelles fenêtres.

Fin de séance : 23h30

Le secrétariat
Nicolas MARTIN



Le Maire
Joël DUPERTHUY

